

Plan d'action « Forts par le sport »

Ce plan d'action a été arrêté par le Conseil d'administration de l'Œuvre en date du 26 janvier 2022 suite à la table ronde « Forts par le Sport » du 23 novembre 2021.

Le Conseil d'administration (CA) prend note du compte-rendu de la table ronde du 23 novembre 2021 qui a été transmis pour information et commentaires éventuels aux participants et qui comprend les commentaires de la FLASS. Il n'y a pas eu de commentaires d'autres participants.

Sur base du compte rendu et sur recommandation du Comité Sport & Santé (CSS), le CA décide :

- A. de transmettre pour information et suite utile le compte rendu de la table ronde, la liste des participants et le présent plan d'action aux instances suivantes :
- Conseil du Gouvernement
 - Ministère des Sports
 - Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse
 - Ministère de la Santé
 - Ministère de la Sécurité Sociale

Ils seront sollicités pour entreprendre tant que possible des actions ou initiatives dans les domaines qui les concernent pour apporter des pistes de solution aux constats émis.

- B. de lancer fin février 2022, un appel à projets sous l'intitulé « **Activate – make your move** » avec mise à disposition d'une enveloppe budgétaire de **3.000.000 €** (trois millions) pour financer les projets retenus.

Les projets pourront être soumis dans les 6 catégories suivantes :

1. Favoriser la pratique d'une activité physique et/ou d'un sport de loisir auprès de la population générale toutes catégories d'âge confondues

Ceci a pour objectif de changer les comportements sédentaires et d'encourager une activité physique et/ou sportive adaptée à l'âge et aux besoins de chaque individu. Le public cible de ce champ thématique est ainsi constitué de toutes les personnes, indépendamment de leur âge, qui n'ont pas de problème de santé particulier, mais qui ne pratiquent pas du tout d'activité physique et/ou sportive régulière.

Les projets auront ainsi comme visée de faire de l'activité physique et/ou du sport de loisir une habitude quotidienne, régulière et durable qui entraînera un changement de style de vie et permettra de favoriser de manière générale la motricité ainsi que le bien-être physique et mental de chacun.

2. Favoriser la pratique d'une activité physique et/ou d'un sport de loisir auprès d'une population à risque toutes catégories d'âge confondues

Dans cette catégorie, on vise à travers le sport à prévenir des maladies éventuelles ou d'en faire disparaître les facteurs de risque. Le public cible de ces projets sont les personnes qui ont un facteur de risque très élevé de devenir malade (p.ex. surpoids, hypertension, diabète, tabagisme, etc.)

3. L'activité physique comme facteur d'inclusion pour les personnes en situation de handicap

L'inclusion dans une société peut passer par de nombreux moyens notamment par l'activité physique. L'accès aux infrastructures et aux outils et par ce biais à la pratique d'une activité physique est malheureusement souvent difficile pour les personnes en situation de handicap. Les projets proposés auront pour objectif de permettre la pratique d'une activité physique, l'accès aux infrastructures et aux outils adaptés pour des personnes en situation de handicap de quelque nature qu'il soit (physique ou mental) ainsi que le financement de l'encadrement de ces activités.

4. L'activité physique comme facteur d'inclusion pour des personnes en situation de précarité : personnes en structure d'accueil, foyer de jour/nuit, sans abris, etc.

Les projets proposés permettront aux personnes précitées, par le biais de l'activité physique, d'améliorer leur bien-être physique et mental, de prendre contact avec un nouvel environnement et de favoriser par ce biais leur inclusion sociale.

5. L'activité physique pour aider à surmonter les addictions

L'activité physique peut être un outil efficace pour lutter contre les addictions. Les projets introduits dans cette catégorie ne sont pas limités à un type d'addiction précis et peuvent s'appliquer, par exemple, en cas d'addiction aux drogues, à l'alcool, aux médicaments, au tabac, aux réseaux sociaux, aux jeux en ligne et de loterie.

6. Etudes et recherches scientifiques en matière d'activité physique

L'objectif de cette catégorie est de contribuer au lancement d'études et de recherches scientifiques qui permettront d'apporter des avancées sur les nombreux sujets évoqués lors de la table ronde et pour lesquels des mesures doivent être entreprises afin d'y remédier à long terme. Sont éligibles exclusivement des projets de recherches dites d'actions qui doivent avoir obligatoirement des retombées directes pour des bénéficiaires.

- C. de solliciter une entrevue auprès de M. Georges Engel, nouveau ministre des Sports pour lui présenter en personne les conclusions de la table ronde, de le sensibiliser au plan d'action décidé par l'Œuvre et de l'encourager à prendre les mesures nécessaires au niveau de son ministère.

- D. au sujet de la thématique abordée du besoin existant pour la mise en place d'un réseau en vue de l'amélioration de la collaboration entre les acteurs existants en matière de Sport & Santé, le Secrétariat Permanent de l'Œuvre effectuera des entretiens additionnels avec certains acteurs pour se faire une meilleure idée sur le sujet afin de mieux identifier la façon dont l'Œuvre pourrait jouer, le cas échéant, le rôle de facilitatrice et/ou de coordinatrice entre les différents acteurs impliqués. Cette analyse sera soumise au CA de l'Œuvre pour information et prise de décision.

- E. au sujet de la thématique abordée de la promotion du bénévolat et dans la mesure où ce sujet dépasse largement le cadre du sujet Sport & Santé et concerne également les autres champs d'action de l'Œuvre, le Secrétariat Permanent de l'Œuvre procédera entre autres à des entretiens avec des acteurs de différents domaines ainsi qu'avec l'Agence du Bénévolat pour se faire une meilleure idée de la thématique et de la problématique. Les résultats de ces échanges seront soumis au CA de l'Œuvre pour information et prise de décision.